



# APPEL DE L'AVOCAT SANS DEMANDER AU CLIENT

Par **BEDOUI NEILA**, le **22/01/2018 à 13:54**

Bonjour,

J'ai lancé une procédure auprès mon ancien employé pour licenciement abusif en 2014. J'ai gagné la première fois il devait me rembourser le manquant de mes salaires de mes congés et payer les frais d'avocat, sachant que mon avocat demandait 32000 Euros de dommage, "j'avais fait une demande d'aide juridictionnelle". J'ai voulu arrêter la procédure mais il m'a dit que cela n'était pas normal et que l'on pouvait gagner en appel, j'ai accepté "et il m'a fait signer un nouveau contrat qui stipulait qu'il aurait 10% des gains". Nous avons perdu en appel en 2016, il ne m'a pas appelé, j'ai reçu un courrier du tribunal pour me prévenir de la décision du juge et mon droit de faire appel avec une date limite ainsi que les nouvelles démarche. J'ai tenté à plusieurs reprises de le contacter pour savoir la suite et son assistante m'a refoulé à chaque fois. A ma grande surprise j'ai reçu une facture de mon avocat avec une facture de 1350 euros un ans après je pensais que cela concernait l'appel qu'on avait perdu mais en réalité cela était pour un nouvel appel alors que je ne lui avait jamais demandé et qu'il ne m'avait pas fait signer un nouvel accord. De plus, j'ai reçu une courrier recommandé du tribunal de grande instance pour dire que j'avais perdu l'affaire et que je devais verser 1000 euros de dommage à mon employeur. Je souhaite contester la facture et l'appel? QUE FAIRE MERCI,